

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 3, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (à la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'HOMME MALADE

Le conflit franco-turc est donc chose réglée et nous voilà de nouveau les meilleurs amis du monde avec l'excellent Abdul-Hamid. Grand bien nous fasse !

Ce débiteur récalcitrant s'arrange toujours pour n'avoir pas grand-chose à perdre dans ses relations avec les puissances européennes, et le pis qui puisse lui advenir est d'avoir à payer ses dettes.

Il ne le fait d'ailleurs qu'à la dernière extrémité et quand l'ultime sommation lui est signifiée par ministère d'amiral. Cependant, comme en fin de compte, c'est son peuple qui acquitte la facture, il s'en console aisément et se rattrape en oubliant de payer ses fonctionnaires qui n'ont pas d'escadre pour présenter leurs notes. S'il en est qui trouvent insuffisante cette façon de reconnaître leurs services, il se débarasse de la créance en faisant empaler le créancier. Doux pays !

Enfin, cet Homme Malade, autour duquel les puissances européennes jouent le rôle de médecins, estime avec raison que le plus redoutable là-dedans n'est pas encore la maladie, dont il saurait bien guérir tout seul, mais les docteurs et leurs terribles remèdes.

— Heureusement, — pour lui — la concurrence le sauve. Celui-ci préconisant le clystère russe, tandis que celui-là en tient mordicus pour la purge anglaise ou le vomitif allemand, il a pu jusqu'ici échapper aux uns comme aux autres et par ainsi, éviter la mort certaine. Mais il reste trop de guérisseurs près de lui pour qu'il ne finisse pas par en mourir.

Alors, il y aura du grabuge autour de son héritage.

Le grand bal dont l'Europe tient depuis si longtemps les violons prêts, pourrait bien commencer à cette occasion; et voilà pourquoi on la sentait si attentive et frémissante ces jours derniers, disposée à entrer en danse au moment favorable.

Le poulx du Sultan est le régulateur de la paix européenne ! Que le diable conserve la vie à l'Homme Malade !

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 novembre 1901

M. Maurice Faure, vice-président, préside. La Chambre revient à la discussion de la marine marchande : on en est à l'article 2, relatif à la compensation d'armement.

M. du Périer de Larsan dépose un amendement qui est repoussé par 304 voix contre 234. Deux autres amendements présentés par MM. Roch et Gras sont rejetés.

Séance de l'après-midi

La Chambre aborde la discussion :
1° Du projet ayant pour objet une émission de rentes 3% perpétuelles et la régularisation des dépenses de l'expédition de Chine;

2° Du projet de loi relatif à la cession par la Caisse des dépôts et consignations et à l'amortissement de rentes 3% perpétuelles.

M. d'Estournelles dit qu'il votera ce projet, mais à regret, car dit-il l'expédition de Chine sera sans utilité au point de vue économique et financier.

M. Hubbard rapporteur, soutient le projet de loi.

M. Berthelot formule quelques critiques contre ce projet.

M. Ribot monte à la tribune et proteste contre un certain rapport de la commission, excluant les missions dans le paiement des indemnités, accordées par la Chine à la France.

M. Berteaux proteste, et échange avec M. Ribot de vives paroles.

En ce moment un violent incident se produit: M. Berteaux crie à M. Ribot: « Si on vous donnait deux gifles. »

Immédiatement, le centre, la droite protestent, les gauches applaudissent; le président demande l'application de la censure contre M. Berteaux; au milieu d'un vacarme épouvantable la censure est votée.

Mais les gauches empêchent M. Ribot de parler.

Le président suspend la séance.

À la reprise, M. Ribot termine son discours; puis la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Et la séance est levée.

Au Transvaal

Les prisonniers boers aux Bermudes

D'une lettre d'un prisonnier allemand, interné aux Bermudes, nous extrayons les détails suivants :

Il y a plus de 4.000 prisonniers sur les îles Burt, Morgan et Marsch; 100 prisonniers ont plus de soixante ans, le plus âgé en a soixante-dix-neuf. Il y a des écoliers, des paralysés, des aveugles et des sourds-muets. Il y a également 250 enfants.

On comprend maintenant pourquoi, ayant fait 35.000 prisonniers, les troupes anglaises trouvent encore des Boers sous les armes. Ce ne sont pas ceux-là qu'ils ont pris.

INFORMATIONS

Election sénatoriale du 17 novembre

FINISTÈRE

Votants : 1,230

M. Porquier, maire de Quimper, rép. 764 voix. Eto.

M. Danguy des Déserts, libéral 515 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Astor, sénateur républicain, décédé le 20 août dernier. M. Astor avait été élu la première fois à une élection partielle, le 3 avril 1890, par 654 voix contre 560 données à M. Chevillote, candidat réactionnaire.

Au renouvellement triennal du 7 janvier 1894, il fut réélu avec toute la liste républicaine, dont il fut le second par 603 voix sur 1,228 votants, alors que le premier de la liste réactionnaire battue obtenait 561 voix.

Le scrutin de liste

La commission du suffrage universel s'est réunie pour examiner les diverses propositions relatives à l'établissement du scrutin de liste pour l'élection des députés. Contrairement, en effet, à ce qui a été annoncé par certains journaux, cette commission ne s'est pas encore prononcée sur cette question.

En outre des diverses propositions qui lui ont déjà été renvoyées, la commission sera saisie d'une proposition de M. Klotz, tendant également à la substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement.

M. Klotz propose d'instituer le renouvellement partiel, les députés étant élus pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans.

M. Klotz prend pour base de la représentation le chiffre des électeurs inscrits et non celui des habitants.

Dans chaque département, il y aurait un député par vingt mille électeurs ou fraction de vingt mille.

Enfin M. Klotz propose d'abroger l'interdiction des candidatures multiples, mais il demande qu'il soit interdit d'être candidat dans plus de trois circonscriptions.

En ce qui concerne le gouvernement, nous croyons savoir qu'il est favorable au rétablissement du scrutin de liste et qu'il est pour le maintien de la législation existante, réserve faite des modifications qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter à la loi des candidatures multiples.

La commission, d'ailleurs, se réserve de conférer avec le gouvernement avant de prendre une décision définitive.

Le Conflit Franco-Turc

Dans l'entretien que M. Constans a eu avec M. Delcassé, il a été décidé que l'ambassadeur quitterait Paris samedi, 23 courant, pour rejoindre son poste à Constantinople, et que, dès la semaine suivante, il demandera audience au sultan.

De son côté, Munir-Bey, de retour à Paris verra le Président de la République, et les affaires des deux pays reprendront leur cours ordinaire.

Néanmoins, la division de l'amiral Cailhard, pour plus de sécurité, restera encore quelque temps dans les eaux grecques, bien que M. Delcassé ait reçu de Constantinople les meilleures nouvelles de la façon dont sont exécutées les clauses de la Note acceptée par le sultan.

Mort d'un sénateur

Le docteur Laues, sénateur républicain de la Drôme est mort dimanche. Il était âgé de 54 ans.

Postes et Télégraphes

L'Officiel publie un décret, relatif au serment professionnel des employés des postes et télégraphes.

Aux termes de ce décret, tout agent, sous-agent, gérant, aide, qu'il soit titulaire, auxiliaire ou intérimaire, doit, avant d'entrer en fonctions et sous les peines portées par l'article 196 du Code pénal, prêter le serment de garder et d'observer la foi due au secret des correspondances et de dénoncer aux tribunaux les contraventions qui viendraient à sa connaissance.

Le serment est prêté soit devant le tribunal de première instance de l'arrondissement, soit devant le juge de paix du canton de l'agent ou sous agent, sauf pour les jeunes facteurs du télégraphe, les facteurs auxiliaires ou intérimaires, les ouvriers d'équipe, qui doivent prêter serment devant leur chef immédiat.

A Madagascar

Jusqu'à présent existaient au sud de nombreuses tribus, où les Hovas n'avaient jamais pu pénétrer et qui avaient refusé de reconnaître notre domination. Les opérations, commencées en octobre, ont eu un succès complet contre les dissidents. Des détachements, partis d'Ambondro et de Tsihombe ont, par une action concentrique à l'ouest de la rivière Nandrade, refoulé vers la mer toutes les bandes rebelles. Leur chef principal, Tsitisy, a fait sa soumission et a remis soixante quatre fusils. Les Français ont malheureusement à déplorer les pertes du capitaine Astoin et du lieutenant Mousnier-Buisson, de l'infanterie coloniale, tués dans une embuscade à Antandron. Le commandant Biondat, qui dirigeait les opérations, a été blessé lui-même à la jambe, mais peu dangereusement.

CHRONIQUE LOCALE

Banquet démocratique

Samedi soir a eu lieu, à Paris, le banquet démocratique qu'un groupe d'originaires du Lot avait organisé en l'honneur de l'élection au Sénat du citoyen Cocula.

Quatre-vingt-dix convives assistaient à cette fête.

Le repas fort bien servi a été très goûté de tous, et la plus franche gaité n'a cessé de régner toute la soirée.

Au dessert, le citoyen Ducos a souhaité la bienvenue au citoyen Cocula, et, au milieu des applaudissements de tous les convives, a porté un toast à la République démocratique et au sénateur du Lot.

Les citoyens Auricoste, Pagès-Lechesne et Cocula ont prononcé des discours très applaudis.

Puis, deux autres citoyens ont préconisé la formation d'un groupe politique; des listes que l'on fit aussitôt circuler se couvrirent de signatures.

Et ce n'est que très tard dans la soirée que prit fin cette fête éminemment démocratique.

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

Nous commencerons, au prochain numéro la publication de notre nouveau feuilleton

Mademoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING.

CAHORS

Ponts et Chaussées

M. Couzy, agent voyer à Cahors est chargé de la subdivision cantonale de St-Géry en remplacement de M. Bordes, appelé à une autre destination.

A propos de la Tranquillité Mutuelle

Notre entrefilet relatif au départ de « notre ami » M. André, déplaît au rédacteur du Quercinois.

Tant pis!

A vrai dire, nous ne songions nullement, en l'écrivant, à combler de joie la feuille bien pensante de l'algébrique Millebis.

Il nous suffisait de savoir que nous étions l'interprète des instituteurs de la 2^e circonscription et des républicains de Cahors; or, de cela, nous sommes certains, ce qui suffit à notre bonheur.

Mais le rédacteur du Quercinois est curieux et, reproduisant notre phrase : « Que ces insinuations prennent corps et nous affirmons qu'une réponse satisfaisante sera donnée », il la fait suivre de ces mots :

« Par qui? s. v. p. et à qui? »

Par qui? Eh! cher confrère, par « notre ami », M. André lui-même.

A qui? A celui qui, dédaignant enfin les procédés jésuitiques, aura l'élémentaire pudeur de ne plus s'en tenir à de trop prudentes insinuations et saura prendre la responsabilité de ses accusations en les formulant clairement.

Ce n'est que lorsque ces accusations seront formulées que M. André aura la possibilité de répondre et alors seulement vous serez en mesure de déclarer si, oui ou non, sa réponse est insuffisante.

Mais il n'est pire sourd que celui qui ne veut rien entendre et comme il s'agit, en l'occurrence, de taper sur un homme qui eut le... tort (!) de faire son devoir d'Inspecteur

républicain, d'inspecteur laïque, nous sommes parfaitement fixé sur le degré de surdité de notre contradicteur.

En attendant, nous l'engageons à lire la lettre qui suit. Elle offre quelque intérêt ; à moins que M. Quénardel, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, — membre élu par tous les universitaires de l'enseignement primaire et primaire supérieur de France, ce qui suppose qu'on a pour lui quelque considération ! — à moins, disons-nous, que M. Quénardel soit considéré par le Quercinois, — ce dernier refuge de l'honnêteté ! — comme un homme d'une probité insuffisante. A. C.

Voici la lettre en question :

Caen, le 10 novembre 1901.

MON CHER PRÉSIDENT ET AMI,

Je connais les attaques dont la *Tranquillité Mutuelle* a été l'objet, et je pense qu'il n'y a pas lieu de vous en émouvoir.

Si la Société était mal gérée, si la comptabilité n'en était tenue avec régularité, si la caisse n'en était pas exacte, je comprendrais la nécessité d'apporter d'urgence des modifications au fonctionnement des rouages de notre administration.

Mais quand j'ai eu récemment le plaisir de vous voir, vous m'avez offert de vérifier les registres de la comptabilité : notre trésorier et ami M. Vidal les a mis avec empressement à ma disposition : ils sont régulièrement tenus. Je vous ai accompagné vous et M. Vidal aux bureaux de la Société Générale. J'ai relevé les titres déposés dans la Caisse de la *Tranquillité Mutuelle*.

1^{re} Combinaison, pour une valeur de 21.784 fr. 70
2^e id. id. 5.475 50

J'ai également eu entre les mains une pièce émanée de la Trésorerie Générale qui atteste que les fonds déposés en compte courant par la *Tranquillité Mutuelle* s'élèvent à 2.905 fr. 93.

En d'autres termes la vérification que j'ai faite m'a prouvé que les sommes portées à l'actif de notre Société et énumérées dans la délibération du 22 septembre dernier, prise par le Conseil d'Administration, existent réellement en numéraire ou en valeurs, et que l'avenir de la Société est confié à des mains honnêtes.

Je n'en ai pas été surpris, vous le savez bien. La solidité de la *Tranquillité Mutuelle* repose, en effet, sur la confiance réciproque de ses membres. Cette confiance est entière.

Il me suffit, à moi, qu'un instituteur français, fût-il placé au dernier poste de France et dans la campagne la plus reculée, me donne sa parole pour que j'y croie ; je suis sûr qu'il la tiendra. Il en est de même des fonctionnaires auxquels la Société a ouvert ses rangs.

Du reste, l'expérience a prouvé qu'en créant cette Société vous avez eu une inspiration heureuse : chaque fois qu'un camarade est décédé, tous ses collègues se sont empressés de verser pour sa veuve les cinq francs promis.

Continuez donc à vous dépenser, mon cher Président, vous et notre ami M. Vidal, de concert avec notre dévoué secrétaire M. Brunet, pour assurer le bon fonctionnement de notre Société et pour en accroître la prospérité : c'est une œuvre dont vous avez le droit d'être fiers.

Veuillez agréer, mon cher Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments de cordiale confraternité.

QUÉNARDEL,

Directeur de l'école normale de Caen,
Membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Et la rue des Capucins ?

Voilà plus d'un an que nous avons, dans les colonnes de ce journal, appelé l'attention de l'administration de la voirie sur l'état épouvantable de la rue des Capucins.

Dix fois, nous avons dit que cette rue était impraticable, et dix fois on a promis de la réparer.

Aujourd'hui — ne nous laissons pas ! — nous revenons à la charge, et au nom des habitants du quartier, nous supplions l'administration municipale d'ordonner d'urgentes réparations.

A maintes reprises, il est vrai, des ouvriers furent envoyés durant quelques journées dans la rue des Capucins, mais les travaux qu'ils y firent furent totalement inutiles parce qu'ils ne peuvent rien tant qu'un écoulement pour les eaux n'existera pas.

La rue est toujours transformée en un lac boueux et puant ; les eaux s'y accumulent et y croupissent : c'est un foyer d'infection pour les habitants de ce quartier —

pour les enfants surtout — c'est un danger pour les malheureux passants qui ont l'imprudence de s'y aventurer.

Ainsi, nous affirmons que ces jours-ci deux personnes ont failli se blesser sérieusement ; l'une d'elles même s'est blessée assez gravement à la main ; quant à l'autre personne, elle en a été quitte pour un bain de pieds ! Le passage, nous le répétons, est impossible, il faut faire de vrais tours d'acrobate et d'équilibriste pour opérer sain et sauf la traversée de cette rue.

Cette situation qui est faite aux habitants de la rue des Capucins est épouvantable. L'incurie de l'administration est sans excuses.

Et pourtant — nous sommes bien obligé de le dire puisqu'on a l'air de l'avoir oublié, — le conseil municipal a voté dernièrement une somme de 1,800 fr. pour que la libre circulation dans la rue des Capucins soit permise aux cadurciens. Mais voilà plus de trois mois que le conseil municipal a pris cette décision ; l'administration ne s'en est pas émue outre mesure... à moins qu'elle s'occupe toujours à dresser le plan des travaux à exécuter...

Dans tous les cas, nous espérons que le plus tôt possible, l'administration municipale donnera des ordres en conséquence pour que satisfaction soit enfin accordée aux justes réclamations des habitants de ce quartier.

Dernière heure. — Au dernier moment on nous informe que quelques ouvriers enlèvent l'eau... avec un tonneau.

Tant mieux ! Mais cette... réparation là sera à recommencer ; car, demain comme aujourd'hui, les habitants du quartier laveront leur linge, demain comme aujourd'hui, les femmes videront leurs eaux ménagères... et demain comme aujourd'hui, le... lac sera à re-vider !

Nouvelles militaires

Le 7^e de ligne a reçu, le 14 novembre, 271 jeunes soldats d'un an, dont 240 appartenant au recrutement de Cahors ; 17 au recrutement de Rodez, et 17 au recrutement d'Albi.

Le 15 novembre, 88 jeunes soldats de deux et trois ans, appartenant au recrutement de Mont-de-Marsan, et le 16 novembre 310 jeunes gens de deux ans, appartenant au recrutement de Marmande ; soit, en tout, 672 jeunes soldats.

Commutation de peine

Par décret en date du 12 courant, M. le président de la République a commué en deux années d'emprisonnement la peine de cinq ans de réclusion, prononcée le 2 septembre 1901, par la cour d'assises du Lot, contre la nommée Elisabeth Lacombe, veuve Bousquet, de Salviac, pour incendie volontaire.

Le jury, du reste, en prononçant son verdict, avait cru qu'il n'en résulterait qu'une condamnation à deux ans de prison.

Suicide d'un conscrit

Dans sa tournée de surveillance, le garde-barrière du passage de Courtilasse, de la ligne du Midi, sur la section de Thinas, à Marmande, a trouvé dimanche matin, avant six heures, des débris humains au point 76.550.

Sur l'avis qui a été aussitôt donné, M. le commissaire de police Rouré, accompagné de M. le docteur Courret, s'est rendu sur les lieux où il a constaté que, par un train de nuit, le corps d'un jeune homme avait été broyé ; il avait dû être atteint par la machine vers le point 76.510, piétiné pendant une quarantaine de mètres ; le tronc seul était à peu près intact dans l'entre-voie, le crâne était défoncé et les membres éparés ça et là.

Ce malheureux a été reconnu par des militaires et le sergent-major de la 13^e compagnie pour un jeune conscrit, Lucien Besse, né à Cahors le 20 mai 1880, incorporé à Marmande, au 20^e de ligne, 13^e compagnie, le 15 courant, il a été trouvé sur lui 91 fr. 35.

Ce jeune soldat qui paraissait très affecté, un peu démoralisé par sa vie nouvelle, s'était présenté samedi matin à la visite médicale ; il se plaignait d'un giand mal à la tête et avait obtenu de rester au quartier. Le soir, à l'appel de neuf heures, il avait été porté manquant, il allait mettre à exécution son acte désespéré.

Coup de pied de cheval

Samedi, jour de foire, le nommé Rouquié, rempailleur de chaises à Cahors, était employé à l'auberge Boisse, comme garçon d'écurie.

Il était occupé à soigner les chevaux quand un de ceux-ci se mit à ruer et d'un coup de pied, atteignit Rouquié au front.

Sous la violence du coup, le malheureux garçon d'écurie tomba en poussant un grand cri de douleur.

Des voisins accoururent aussitôt et transportèrent Rouquié à la pharmacie Fayret où des soins immédiats lui furent prodigués.

Mais dans la nuit son état ayant empiré, dans la matinée de dimanche M. le docteur Clary qui avait procédé au pansement de la blessure, fit porter à l'hospice Rouquié dont l'état est très grave.

Foire du 16 novembre 1901

La foire du 16 a été assez importante. Les cours des bestiaux et des denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 30 à 35 fr. les 50 kilos.
Attelages, de 400 à 700 fr. la paire.
Porcelets, de 20 à 30 fr. pièce.
Moutons gras, 0,70 le kilo.
Brebis pour l'élevage, de 25 à 32 fr. pièce.

Halle. — Blé en vente 130 hectolitres vendus 125 : prix moyen 16,25 l'hectolitre. Mais en vente 175 hectolitres vendus 170 : prix moyen 12,50 l'hectolitre.

Pommes de terre de 3 à 4 fr. les 80 litres.

Marché. — Volailles grasses de 0,55 à 0,60 le 1/2 kilo.

Poulets de 3 à 4 fr. la paire.

Dindes 0,55 le 1/2 kilo.

Lapins privés 0,40 le 1/2 kilo.

Œufs 1 fr. la douzaine.

Oies grasses et canards de 0,80 à 0,85 le 1/2 kilo.

Lièvres de 4 à 4 fr. 50 pièce.

Il n'y a pas eu de vol ni d'accident.

Véloce-Sport-Cadurcien

Les membres du V.-S.-C. sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu au siège du Club, Grand Café Tivoli, le vendredi 22 novembre à 8 heures 1/2 soir.

Ordre du jour

Fixation de la date du banquet. Remise des diplômes et médailles aux lauréats de l'épreuve de 50 kilomètres ; questions diverses.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 21 ET 24 NOVEMBRE

Allegro Militaire	Sellenick.
L'ambassadrice (Ouv ^{re})	Auber.
L'Estudiantina (valse)	Waldteufel.
La fille du régiment (fant ^e)	Donizetti.
Coquelicot (quadrille)	Métra.

De 3 à 4 heures. Allées Fénélon

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 19 novembre 1901

Naissance

Marius (naturel), à la Maternité.

Publication de mariage

Liauzu. Joseph, employé des Postes, et Boujou, Agnès-Julie, s. p.

Mariage

Veluire, Théophile-Henri, adjudant au 7^e d'infanterie, et Trioulié, Veronique, s. p.

Décès

Delpyroux, Anne, veuve Lauda, 81 ans, s. p., place de la Verrerie, à Cabessut.

Sembel, Marie, lisseuse, 24 ans, épouse Conquet, rue des Remparts, 13.

Miquel, Elie-Alphonse, 6 mois, à Bégous.

Hébrard, Antoine, charpentier, 68 ans, rue du Portail des Augustins, 5.

Coudere, Jean, s. p., 63 ans, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

PRAYSSAC. — La foire a été belle. Les bœufs gras se vendaient de 29 à 33 fr. les 50 kilos, cours ordinaires sur les attelages. Pores gras, de 42 à 45 fr. les 50 kilos. Porcelets, de 15 à 35 fr. l'un. Moutons gras, 0,70 le kilo, autres moutons ou brebis, de 12 à 30 fr. l'un selon grosseur.

Volaille, de 70 à 80 c. la livre. Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un. Perdreaux, 2 fr. l'un. Lapins domestiques, 30 c. la livre.

Blé, de 12 à 13 fr. les 4/5. Maïs, de 9 à 10 fr. les 4/5. Noix, de 12 à 14 fr. l'hectolitre. Châtaignes, de 4 à 6 fr. les 4/5.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 16 novembre. — A l'ouverture de l'audience, le tribunal prononce plusieurs condamnations à l'amende pour délits de chasse sans permis ou engins prohibés, et passe ensuite au jugement des affaires suivantes :

— Théodore Guillard, âgé de 34 ans, né à Saint-Pierre-d'Outremont (Orne), sans profession ni domicile, ayant déjà subi un certain nombre de condamnations, est condamné à dix jours d'emprisonnement pour vagabondage.

— Justin Martignac, de Cornac, inculpé de soustraction de récoltes, ne comparait pas. Le tribunal le condamne par défaut à quatre mois d'emprisonnement.

— Médéric Bergounionx, âgé de 19 ans, de Tauriac, comparait sous l'inculpation de soustraction frauduleuse d'un porte-monnaie. Il est condamné à 50 fr. d'amende avec bénéfice de la loi de sursis.

— Pierre Rey, âgé de 31 ans métayer à Paybrun, est condamné à 20 fr. d'amende pour vol de vin. Comme le précédent, il bénéficie de la loi de sursis.

— **Vol de brebis.** — Dans la soirée de vendredi, jour de foire, un vol des plus audacieux a été commis au préjudice de M. Nouziès, propriétaire à Livinhac-le-Bas (Aveyron). Il conduisait un troupeau de brebis et moutons, composé de seize têtes. Arrivé près du Chauffour, route de Tombebiau, un chien effraya ces animaux, qui s'enfuirent dans toutes les directions et le conducteur ne put les retrouver à cause de l'obscurité. Le lendemain, il se mit à la recherche de son troupeau et trouva treize têtes, qui s'étaient réfugiées dans diverses fermes. Pour les trois autres, il apprit qu'un individu s'en était emparé, qu'elles avaient été placées dans une caisse et embarquées dans le train de neuf heures du soir, à destination de l'Aveyron.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Vol. — Ces jours derniers, pendant son absence, des malfaiteurs se sont introduits dans la maison du nommé Jean Brousse, propriétaire à Gignac, et ont dérobé une somme de 6 fr. 50 en argent et une alliance en or.

Les auteurs de ce vol sont inconnus. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Souillac.

— **Marché du 16 novembre.** — Voici la mercuriale du marché qui a été tenu samedi dernier :

100 hectolitres de blé, vendu au prix moyen de 16 fr. l'hectolitre ; 50 hectolitres de seigle, 12 fr. ; 100 hectolitres de maïs 14 fr. 50 ; 40 hectolitres d'avoine, 8 fr. 50 ; 1,500 hectolitres de noix, 9 fr. 50 ; 20 hectolitres de pommes de terre, 4 fr. ; 80 hectolitres de châtaignes, 5 fr.

— **Petit marché.** — La volaille s'est vendue à raison de 0,70 à 0,75 la livre, et les œufs ont valu de 0,95 à 1 fr. la douzaine.

CAZILLAC. — **Nécrologie.** — Vendredi dernier avaient lieu à Cazillac les obsèques de M. Surchamp, directeur de l'école laïque de Corrèze, membre du conseil départemental de la Corrèze depuis 1895, terrassé à la fleur de l'âge par une péritonite dans l'espace de peu de jours. Un nombreux cortège d'instituteurs de la Corrèze a accompagné le défunt à sa dernière demeure.

Cinq discours ont été prononcés sur sa tombe. M. l'inspecteur primaire de Tulle, au nom de l'Université a retracé en termes émus la brillante carrière de ce collaborateur si dévoué à la cause de l'enseignement laïque et à la défense de ses collègues.

M. Florentin, conseiller général du canton de Corrèze s'est fait l'interprète des regrets unanimes des habitants de Corrèze, disant que malgré son court séjour de deux ans à peine, M. Surchamp avait su conquérir l'estime et la sympathie de tous ses concitoyens.

M. Gorse, directeur d'école laïque à Tulle au nom des instituteurs de l'arrondissement de Tulle a déploré la vie publique et privée de son collègue en termes si émus que ses paroles ont fait verser des larmes à toute l'assistance.

M. Galandy, Inspecteur Primaire dans la Haute Garonne, ancien directeur de l'école d'Allasac pendant que M. Surchamp y était

adjoint, a prononcé une vibrante allocution, entrecoupée des sanglots de la foule et des siens, rappelant aussi les luttes dans lesquelles son ami s'était jeté tête baissée pour le triomphe des idées laïques et républicaines.

M. Massonnie, directeur de l'école laïque de Souillac-Tulle a aussi adressé un dernier adieu à son et ami et collègue.

Il est regrettable que le service des postes et télégraphes soit si mal fait dans certaines localités; lettres et télégrammes sont arrivés trop tard, une foule de parents, d'amis et collègues du Lot n'ont pu assister aux funérailles.

Que la famille de M. Surchamp veuille bien agréer nos plus sincères condoléances.

MILHAC. *Dissolution du Conseil municipal.* — Le Président de la République, sur la proposition du président du Conseil, considérant que par suite de divisions profondes existant au sein du Conseil municipal de Milhac (Lot), aucune des affaires soumises à cette assemblée ne peut aboutir, et que notamment les budgets n'ont pas été votés. Considérant que le renouvellement intégral du Conseil municipal est le seul moyen de mettre fin à un état de choses qui, en se prolongeant serait de nature à compromettre gravement les intérêts communaux, Décrète :

Le Conseil municipal de la commune de Milhac est dissous.

Variétés

Nos houillères

La houille ou charbon de terre est, dit-on avec raison, le pain de l'industrie; les Anglais, en reconnaissance des services qu'elle leur rend, l'appellent « le vieux roi charbon ». On prétend qu'elle tire son nom du mot saxon *Hulla*, ou encore de *Houillos*, nom d'un maréchal-ferrant de Plénevaux (Belgique) qui, le premier, employa cette « pierre noire ». Elle a été formée, comme l'anthracite et le lignite, ces deux autres combustibles minéraux, par la transformation de matières végétales après transport, macération et dépôt dans des eaux plus ou moins profondes. Sa formation remonte à une époque intermédiaire entre celle de l'anthracite, généralement la plus ancienne, et celle du lignite. La tourbe, que nous citerons seulement pour mémoire, car nous ne nous proposons pas d'étudier les propriétés et caractères des combustibles, se forme encore de nos jours, dans les bas-fonds marécageux, par l'accumulation de diverses plantes.

Nous parlerons principalement, dans cette chronique, des bassins houillers français, et nous nous aiderons, en les résumant, des renseignements que contiennent la dernière *Statistique de l'industrie minière*, publiée par le ministre des travaux publics, et un numéro récent de la *Revue diplomatique*.

Il y a en France, 292 concessions de mines de combustibles exploitées; 245 fournis-

sent de la houille ou de l'anthracite, 47 du lignite.

Parmi les concessions de houille et d'anthracite, 71 sont exploitées par galeries débouchant au jour; de même 20 concessions de lignite. Dans les autres mines, on compte 369 puits d'extraction.

Les puits les plus profonds se rencontrent dans le Gard, aux mines des Salles-de-Gagnières, où il existe un puits de 810 mètres; dans la Haute-Saône, aux mines d'Eboulet et de Ronchamp, où il y en a de 795 et 591 mètres; dans la Loire, aux mines de Plat-de-Gier, de Villeboeuf, du Treil et de Comberigol, où les profondeurs atteignent 777, 650, 630, et 606 mètres; dans Saône-et-Loire aux mines de Montchanin, d'Epinae et de Blanzay, où il s'en trouve de 710, 648 et de 533 mètres; dans le Nord, aux mines d'Anzin, de Douchy, de l'Escarpelle, de Crespin, de Denain, d'Aniche et d'Azincourt (700, 697, 636, 617, 611, 603 et 556 mètres); dans le Pas-de-Calais, à Drocourt, à Liévin, à Lens et à Bully-Grenay (716, 627, 620 et 583 mètres).

Le niveau moyen des chantiers est loin, d'ailleurs, de se trouver à une aussi grande profondeur. Ainsi, à Anzin, la profondeur moyenne des étages exploités est de 419 mètres; elle n'est que de 310 mètres aux Salles-de-Gagnières et de 140 à Montchanin. Les chantiers où la profondeur moyenne est le plus considérable se rencontrent aux mines de Plat-de-Gier (680 mètres), d'Eboulet et de Comberigol (606 mètres), de Villeboeuf (560 mètres), de Drocourt (559 mètres).

Notre production (32 millions de tonnes de houille et d'anthracite et 550,000 tonnes de lignite, en chiffres ronds, par an) n'atteint pas les trois quarts de notre consommation. En 1899, notamment, l'importation a été de 13,370,000 tonnes; une moitié a été fournie par l'Angleterre et la plus grande partie de l'autre par la Belgique et l'Allemagne.

T. DÉMINES.

**7^e RÉGIMENT D'INFANTERIE
COMMISSION DES ORDINAIRES**

ADJUDICATION

Le lundi 9 décembre 1901, à 2 heures de l'après-midi, la Commission des Ordinaires du 7^e de ligne procédera, à la caserne Bessières, sous soumission cachetée, aux adjudications ci-après :

Pour une période d'un an

(Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1902 inclus)
Os et eaux grasses, débris de pain et pain de guerre

**Balayures
Blanchissage**

Pour une période de six mois

(Du 1^{er} janvier au 30 juin 1902 inclus)

**Epicerie
Pain de soupe
Eclairage des chambres et du casernement**

Les personnes désirant soumissionner devront adresser leur demande accompagnée d'un extrait récent de leur casier judiciaire au président de la Commission des Ordinaires du 7^e de ligne à Cahors, avant le quatre décembre 1901 terme de rigueur.

VUE AFFAIBLIE

Par suite d'un mauvais état de santé.

Quand l'organisme est épuisé par la maladie ou quelque affection chronique il faut pour le reconstituer une aide réelle, efficace, telle que celle suggérée dans la lettre suivante :

Quillan (Aude), 30 décembre 1900.

Messieurs, Ma fille Pauline, atteinte d'une maladie d'yeux, souffrait cruellement. Elle restait des mois entiers sans voir la lumière; ses nuits étaient agitées, son appétit nul et la digestion du



Pauline BOYER

peu qu'elle pouvait absorber, très difficile. Bien des remèdes avaient été employés, mais en vain; aucun d'eux ne put enrayer le mal.

Nous eûmes cependant l'heureuse idée de recourir à l'Emulsion Scott, et environ 15 jours après le commencement du traitement, nous constatons déjà un mieux sensible. Nous continuâmes donc avec confiance l'emploi de votre bienfaisante Emulsion Scott, et maintenant notre fille est radicalement guérie; elle mange et dort bien, a repris des forces et, point capital, recouvré la vue. Elle est grande et forte pour ses 16 ans et se porte à merveille. Boyer.

Depuis bien longtemps nous exposons de notre mieux les bienfaisantes propriétés de l'Emulsion Scott et partout où ce remède est essayé il devient bientôt populaire. Notre marque de fabrique de l'homme tenant un gros poisson sur son épaule est maintenant connue de par tout le monde car, grâce à l'Emulsion Scott, chacun peut maintenant absorber l'huile de foie de morue. Recherchez donc bien cette marque de fabrique c'est ainsi que vous reconnaîtrez la véritable Emulsion Scott.

L'Emulsion Scott se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Un échantillon d'essai, fac-similé de nos flacons sera envoyé franco contre 0 fr. 75 de timbres, adressés à MM. Delouche et C^{ie}, 2, place Vendôme, Paris.

BULLETTIN FINANCIER

Le marché est encore très calme, c'est aujourd'hui que se discute à la Chambre le projet de loi relatif à l'Emprunt et jusqu'à ce qu'il soit adopté il en sera sans doute ainsi.

Nous retrouvons nos rentes sans changement notable: le 3 0/0 clôture à 100,80; le 3 1/2 0/0 à 101,10 et l'amortissable à 99,50.

Le Crédit Foncier est en hausse à 681; le Comptoir National d'Escompte cote 552; le Crédit Lyonnais 968; la Société Générale est demandée à 604.

Parmi les chemins français: le Lyon cote 1.567 et le Nord 1.958.

Le Suez passe de 3.746 à 3.752.

Très bonne tenue des fonds étrangers, l'Extérieure cote 70,60; l'Italien 99,70; le Portugais 26,35; le Russe 3 0/0 1891 s'élève à 84,35.

Le Serbe 4 0/0 Unifié est recherché à 66,50.

Le Turc D s'inscrit à 24,07 et la Banque Ottomane à 519.

A VENDRE

La plus jolie Propriété du Lot

CONTENANCE 25 HECTARES

PRAIRIES, VIGNES, TERRES et BOIS

Pour visiter et pour traiter, s'adresser: à Cahors à M. Cubaynes, rue Clément-Marot et à Paris Office du bâtiment 66, rue du Rocher.

A LOUER

A CAHORS

GRANDE MAISON

(Pièces vastes et bien distribuées)

AVEC JARDIN

PRIX MODÉRÉ

S'adresser au bureau du journal.

Vient de paraître:

LE GRAND-ANNUAIRE

DU LOT

POUR 1902

Contenant les prévisions du temps, par XAINTRAILLES, d'Essone (Puy-de-Dôme).

Illustré de plus de 500 gravures et précédé d'un grand roman inédit:

CLÉMENT MAROT A CAHORS

Prix: 60 centimes

Cahors, E. DELSAUD, éditeur, rue de la Mairie

Et chez tous les libraires du département

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE			Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima	media		
17 Dim.	+ 8,5	+ 1		761	Beau
18 Lundi	+ 9	+ 4		777	Beau
19 Mardi	+ 3,5	- 2		776	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Beau

D^e HERBEAU.

LE

PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

XXII

Charles revenait joyeux, plein des plus riantes espérances; sa chère petite sœur, sa douce et brave Geneviève allait donc connaître le bonheur, elle allait donc sortir de cet intérieur si sévère, si peu fait pour une jeune fille. Pauvre enfant! se disait-il, elle ne connaît que le travail et les privations... Oh! que la part qui l'attend va lui sembler doublement heureuse! Un mari parfait et les avantages de la fortune...

Ce fut au milieu de ces rêves que Charles rentra au logis paternel. Après les premières effusions du retour, Charles entraîna sa sœur au fond du jardin; une demi-obscurité laissait apercevoir les masses de verdure sans que l'œil pût en suivre les contours. Sur le banc où Geneviève vint s'asseoir, la nuit était presque complète. Les branches emmêlées d'une épaisse charmillle interceptaient les dernières lueurs de la fin du jour. Là, pensait-elle, Charles ne pourra rien lire dans mes yeux.

XXIII

— Enfin, ma chérie, nous voilà seuls! Tu dois avoir tant de choses à me dire! Ne recevant pas de lettre de toi, j'avais bien pensé que, sachant mon arrivée, tu préférerais me faire part de ton bonheur de vive voix. Tu as raison, il y a des choses qui se disent et ne s'écrivent pas. Enfin, tu l'as revu, ce cher Pierre! Quand je pense que nous pouvions ne plus le retrouver en ce monde!... Comment est-il? L'as-tu trouvé très changé?... Mais parle-moi donc!... Voyons, tout est conclu, n'est-ce pas? Notre père a donné son consentement!... Et toi, Geneviève... Il te plaît? Je n'ose te demander si tu l'aimes?...

Et Charles, à travers l'obscurité, essayait de distinguer une rougeur révélatrice sur les joues de sa sœur. Geneviève ne pouvait plus garder le silence, le moment de parler était venu.

— Ecoute-moi, Charles, dit-elle avec une froideur qui dissimulait mal son émotion. Non, rien n'est conclu, ce mariage est impossible, il n'aura pas lieu.

— Ce mariage n'aura pas lieu, dis-tu? Mais pourquoi, comment? Que s'est-il passé? Cette rupture vient-elle de Pierre? Est-ce toi qui l'as provoquée? Mais parle donc, reprit Charles en pressant le bras de sa sœur avec une certaine brusquerie. Puis, comme un trait de lumière, une crainte lui vint.

— Il ne l'a pas revu, se dit-il, Pierre a gardé dans sa mémoire le souvenir de la Geneviève d'autrefois! Peut-être l'image effacée de cette enfant sans charme qu'il a connue,

l'a-t-il arrêté au dernier moment... Pierre ne t'a pas revue?... demanda-t-il, attendant une réponse qui devait tout expliquer pour lui.

— Non, Charles, nous ne nous sommes pas revus... Puis devinant la pensée de son frère, elle ajouta tout bas: C'est moi qui ai renoncé à donner suite à ce projet de mariage. Moi seule! Pierre Dérrouville, fidèle à ses engagements, est venu pour tenir sa parole, pour expliquer ce qu'il appelle sa faute, dit Geneviève avec amertume, en soulignant ces deux mots.

— Ah! la malheureuse enfant!... Je comprends tout... Oh! gâter ainsi sa vie! Rejeter le bonheur par un sentiment de fierté ou plutôt par un orgueil coupable...

Charles s'était levé, il marchait à grands pas, laissant Geneviève atterrée à la vue de la colère de son frère, ce frère toujours doux et bon. Alors la pauvre enfant fit un effort, elle se rapprocha du jeune homme, enlaça son bras sous le sien et se pencha bien tendrement vers lui:

— Non, Charles, ce n'est pas par orgueil, ni par fierté que j'ai agi. Si j'ai refusé la main de Pierre Dérrouville, c'est qu'avec sa main il ne m'eût point donné son cœur, car son cœur ne lui appartient plus!... Je le sais, reprit Geneviève après un instant de silence. Eh bien! me blâmes-tu toujours?

— Tu le sais?... demanda Charles qui voulait douter. Mais comment peux-tu le savoir?

Geneviève instruisit alors son frère de ce qu'elle avait appris pendant son séjour en Normandie, elle lui raconta sa promenade

dans le parc du château et sa rencontre avec la pupille de M. Dérrouville. Pierre et cette jeune fille allaient être fiancés, lorsque survint le malheureux accident qui détruisit les projets d'union formés par la famille. Depuis le jour où ces détails me furent connus, je renonçai à ce mariage réparateur, dit Geneviève en appuyant sur ce mot malheureux.

— Maintenant, ajouta Geneviève, si tu m'aimes, Charles, nous ne reparlerons plus de tout cela. Dis, me le promets-tu?

— Et moi qui arrive si joyeux! Moi qui te voudrais heureuse! Ah! qu'il m'en coûte de renoncer à ce bonheur entrevu! Pauvre chérie, c'eût été un si beau rêve!...

Charles se tut, il sembla se recueillir. Puis pensant tout haut:

— Au moins dans ce naufrage de mes espérances — remarque bien je ne dis pas nos espérances!... Chère petite sœur, ajouta-t-il en pressant tendrement les mains de Geneviève, toi, toujours raisonnable et sage, tu n'as pas ouvert ton cœur aux illusions de l'avenir, aux rêves même permis... Oh! mon Dieu! pensait-il avec angoisse, elle aurait pu l'aimer!...

XXIV

Cette phrase douloureuse de l'existence de Geneviève est accomplie. Les événements qui l'ont troublée font maintenant partie du passé!

(A suivre).

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXXV

AU MILIEU DE SON ARMÉE

— Juste ciel ! Vous avez racheté ma vie au prix de la vôtre ! N'y a-t-il aucun moyen de la sauver ? cria-t-il. — Oh ! mon Dieu ! que n'avez-vous tiré un instant plus tôt !

Elle l'entendit ; portant vers lui son regard plein de cet amour passionné, désespéré, invincible, auquel elle avait résisté si longtemps et qu'elle avait su cacher jusqu'à ce moment suprême, elle parla avec un abandon qu'autrefois elle aurait cru impossible.

— Elle est contente, dit-elle doucement. Vous ne l'avez pas bien comprise ; voilà tout. — Tout ! Mon Dieu, combien je vous ai fait tort !

Toute la force, toute la noblesse, tout le dévouement de cette passion qu'il avait ignorée et négligée se révélèrent dans les yeux agonisants de la jeune femme. Pour la première fois, il comprit cette nature étrange ; pour la première fois il devina de quoi l'héroïsme de cette nature indomptée aurait été capable dans des circonstances plus heureuses. Cette découverte tardive le frappa brusquement, douloureusement, en lui inspirant comme une passion de remords.

— Ma chérie ! ma chérie ! Qu'ai-je fait pour mériter tant d'amour ? murmura-t-il, aveuglé par ses larmes, penchant sa tête sur elle jusqu'à ce que ses lèvres touchassent celles de Cigarette. C'était la première fois que le mot

amour fût prononcé entre eux. Au son de sa voix attendrie, à la sensation de ses caresses inconscientes, mais empreintes d'une angoisse profonde, les joues pâles de Cigarette se coloraient sous le brusque retour du sang. Elle trembla entre les bras de Cecil, en poussant un gros soupir. Hélas ! elle vint trop tard, cette tendresse, dont elle ne devait connaître la douceur qu'au moment où ses lèvres devenaient rigides, où son regard se mourait, où son cœur cessait de battre.

— Chut ! répondit-elle avec un regard navrant. Gardez vos baisers pour *Milady*. Elle aura le droit de vous aimer, elle est de votre monde. Quant à moi, je ne suis qu'un petit troupière qui a sauvé son camarade. Mes amis, approchez-vous un instant ; je n'aurai plus longtemps à vous parler.

Ses paupières se fermèrent, la faiblesse et le froid de l'agonie s'emparaient déjà de son corps, et elle ne respirait que péniblement. Mais un moment après, son courage avait pris le dessus ; ses yeux se rouvrirent et se fixèrent sur les visages bronzés de ses « enfants » avec l'expression du plus tendre intérêt.

— Je ne puis pas vous parler comme je le voudrais, dit-elle enfin d'une voix presque éteinte. Mais je vous ai aimés. C'est tout dire.

En effet, tout fut dit en ces quatre mots : « Elle les avait aimés. » Toute l'histoire de sa jeune vie se racontait dans cette simple phrase.

— J'ai été trop vive, trop emportée, quelquefois, — pardonnez-moi, ajouta-t-elle doucement. — Ensevelissez ma croix avec moi, si l'on veut le permettre, et couvrez mon cercueil du drapeau. Souvenez-vous de moi, en allant au combat, et dites aux gens, là-bas, en France...

Pour la première fois, ses yeux se remplirent de larmes lorsqu'elle prononça le nom de son cher pays. Elle étendit ses bras dans un geste du plus ardent désir, semblable à un en-

fant qui cherche en vain sa mère. — Ah ! si une fois encore je pouvais revoir la France ! La France...

Ce fut sa dernière parole. Son regard rencontra celui de Cecil avec un dernier rayonnement de tendresse ; puis les mains encore étendues vers l'Ouest, vers son pays, sa figure ensoleillée par son héroïsme, toujours souriant, elle poussa un soupir de fatigue, comme un enfant qui s'endort, et, au milieu de son armée d'Afrique, Cigarette était morte.

XXXVI

RETOUR DANS LA PATRIE

Un beau matin de printemps répand ses charmes autour d'un manoir caché dans la verdure des montagnes anglaises. L'air est rempli du parfum des fleurs et du gazouillement des innombrables oiseaux qui volètent ou nichent dans les aubépines, dans les branches des ormeaux et des hêtres au feuillage frais et resplendissant. Au milieu d'un petit pré, un vieux cheval est couché sur l'herbe. Son poil gris et soyeux brille au soleil ; l'odeur des violettes, des primevères et du thym sauvage, qui fleurissent à ses pieds, l'ont peu à peu endormi, mais pas assez pour qu'il ne se réveille au son d'une voix qu'il salue en levant la tête avec toute la gracieuse énergie de ses anciens jours et en faisant entendre un hennissement de joie. Il a reconnu cette voix à l'instant, bien que, devant de longues années, elle n'eût plus retenti à ses oreilles : le *Roi-de-la-Forêt* n'a jamais oublié !

A présent, il se passait rarement une journée sans que cette voix lui eût adressé un salut amical.

Il répondait par un regard reconnaissant de ses grands yeux noirs, qui, alors, s'allumaient d'un rayon de leur ancienne flamme, parce que cette voix rappelait mille souvenirs de succès et de gloire — rien que des souvenirs, maintenant que le *Roi-de-la-Forêt*, devenu vieux,

terminait son existence heureuse en rêvant, dans les bosquets ombragés et embaumés appartenant aux vastes propriétés de Royal.

Appuyant son bras sur le cou du cheval, l'ancien exilé, qui enfin avait fait valoir ses droits de naissance, regardait en silence le paysage dont ses yeux ne se lassaient pas d'admirer la fertilité et le bonheur tranquille. Puis, se tournant avec un sourire vers la jeune femme à son côté sur la figure de laquelle la fierté d'autrefois paraît agréablement adoucie par une tendresse et une passion qui reflètent les sentiments de Cecil, il dit :

— Revenir ici valait la peine d'être exilé. Il valait la peine de souffrir tout ce que j'ai souffert, pour trouver enfin tout cet amour qui m'entoure.

Elle lui ferma la bouche d'un geste de sa main. — Ah, chut ! Quand je pense quel fut son amour, à elle, le mien me paraît bien faible et peu digne du sort qui m'a été réservé. Qu'ai-je fait, moi, pour jouir de tant de bonheur, tandis qu'elle...

Ses lèvres tremblaient et la phrase mourut sans être terminée. Les souvenirs de Cecil et de Venetia se reportèrent vers le passé et vers un endroit au désert où les trois couleurs protégeaient une tombe tournée du côté de la France — une tombe creusée à côté d'une route où le roulement du tambour, le bruit des escadrons manœuvrant, le son du clairon et le cliquetis des armes s'entendaient nuit et jour ; une tombe, que les troupes salueaient quand elles passaient, avec une tendresse respectueuse, parce que au-dessous du drapeau qu'elles honoraient, on lisait, inscrit sur la pierre blanche, un nom cher à chaque cœur dans cette armée qu'elle avait tant aimée, un nom que le soleil arabe dorait comme d'une auréole de martyre :

CIGARETTE

ENFANT DE L'ARMÉE, SOLDAT DE LA FRANCE (Fin) OUIDA.

Bibliographie

Librairie HACHETTE et Co, 79, boulevard St-Germain, Paris 6^e. ERNEST LAVISSE,

HISTOIRE DE FRANCE

depuis les origines jusqu'à la Révolution. Publiée avec la collaboration de

MM. Bayet, Bloch, Carré, Coville, Kleinglausz, Langlois, Lemonnier, Luchaire, Marjot, Petit-Dutaillis, Pfister, Rebelliau, Sarrailh, Vidal de la Blache.

Vient de paraître le 18^e Fascicule : Tome IV, 1^{re} partie, Fascicule 2.

LES PREMIERS VALOIS LA CUERRE DE CENT ANS

par M. A. Coville

Professeur à l'Université de Lyon.

Avec le quatrième volume, nous entrons dans une des époques les plus intéressantes de l'Histoire de France. Nous assistons aux premiers conflits de la France et de l'Angleterre auxquels l'auteur, M. Coville, professeur à l'Université de Lyon, a joint une peinture pittoresque et vivante de la physionomie des deux royaumes en cette époque troublée.

L'Histoire de France sera publiée en 64 fascicules d'environ 96 pages chacun, à 1 fr. 50 le fascicule. Il en paraîtra deux par mois, sauf pendant les mois de vacances.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 14 novembre 1901.

V^o Nacla : Chronique. — Pierre de Lano et Emmanuel Gallus : L'homme au capuchon gris (suite). — H. de Balzac : Eugénie Grandet (suite). — Léonce Pellontier : La tempête de neige. — (fin). — Edmond Char : Le billet de faveur. — La baronne Staffe : L'Étape (suite). Félicien Nacla : Dictionnaire rustique (suite).

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2329 du 16 novembre 1901.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

GRAVURES. — Paris : Le jubilé de M. Berthelot : Le plus récent portrait de l'illustré savant. — M. Berthelot dans son cabinet de travail. — M. Berthelot dans son laboratoire. — Autographe et médaille de M. Berthelot. — L'exposition des Chrysanthèmes : Le déballage des chrysanthèmes. — Un pied de 180 fleurs. — Visite de M. Loubet. — Les opérations du jury.

Le concours de jouets : Le chasseur de Détaille. — La poupée de Gérôme. — Le singe de Frémiet.

Le marquis Ito : Portrait et autographe. — L'incident Franco-Turc : Le drapeau français arboré sur les bâtiments de la douane, à Mytilène.

Chine : Ly-Hong-Tchang. — Sa maison de Tien-Tsin. Le village où il naquit. — Son fils adoptif. — Son secrétaire.

Départements : Soissons : Monument commémoratif du siège.

Tunisie : Le nouveau palais de justice. La revue comique, par Albert Guillaume.

TEXTE. — Chroniques : * Courrier de Paris, Mesdames Chrysanthèmes, par Robert de Montesquiou ; * Les Chrysanthèmes, par A. Borie ; * Le jubilé d'un grand savant ; * Un croquis du marquis Ito.

Explication des gravures, Ecossais, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Actualité, Sport, par A. Wimille, Courses, par Archiduc ; Les livres nouveaux ; etc. etc.

SUPPLÉMENT

La Femme et le Monde

Monseigneur de Ségur et Madame de Ségur. —

Autographe du Comte de Ségur. — Le Poinpador de M. Emile Bergerat. — M. Coquelin et M. Hertz. — M^o Hadjig. — M. Emile Bergerat. — Le Protocole. — Chose d'art : La Tiare du roi Saitapharnés. — La Mode : Robe de ville en drap de Lyon. — L'âme orpheline, roman. — Nos ouvrages de Dames. — Concours hebdomadaires, etc.

Le numéro avec son supplément : 50 centimes

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Dans le but de faciliter les relations entre les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie des chemins de fer du Midi, délivre des billets d'aller et retour à prix réduits, au départ de toute gare et station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi et inversement.

Ces dispositions ne sont pas applicables de ou pour les haltes et arrêts dont les relations sont limitées, pour la délivrance des billets et l'enregistrement des bagages, à un nombre déterminé de ces réseaux.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai

d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert ; 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques

1 ^o DE PARIS à TOURS.	Premières livraisons d'une collection qui sera continuée
2 ^o DE TOURS à NANTES.	
3 ^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.	
4 ^o D'ORLÉANS à LIMOGES.	
5 ^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.	
6 ^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.	

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COEHLANT.

10^c
En Vente partout
10^c

La VRAIE MODE

Offre GRATUITEMENT dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)